

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2021 FICHE DE SYNTHÈSE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis LEVESQUE

OBJET : DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Les élus de notre commune ont instauré la présentation du débat et rapport d'orientations budgétaires depuis le début du mandat précédent. Cette présentation est donc pour notre assemblée une tradition.

Notre commune ayant maintenant dépassé le seuil de 3500 habitants, la présentation du rapport sur les orientations budgétaires est devenue une étape obligatoire dans le cycle budgétaire. Celle-ci doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L2312-1 et 3, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ainsi que le Décret 2016-841 précisent le formalisme du rapport.

Le Maire de la commune présente à l'assemblée délibérante, un rapport sur :

- les orientations budgétaires envisagées,
- la présentation des engagements pluriannuels,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette,
- la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

La première partie de ce rapport présente la rétrospective financière 2014-2020 de la commune. Une seconde partie est consacrée au contexte budgétaire et financier dans lequel se trouve Châteauneuf-sur-Charente, selon les projections financières 2021-2023. Enfin la troisième partie fixe les grandes orientations de notre commune.

SOMMAIRE

Première partie – Rétrospective financière 2014-2020

- 1 - Budget principal de la commune
 - La section de fonctionnement
 - La section d'investissement
 - L'évolution de la situation financière : analyse des ratios d'épargne et d'endettement

- 2 - Les budgets annexes de la commune
 - Espace Economique et Commercial
 - Lotissement « Les Hauts de Bichat »

Deuxième partie – Contexte financier de la préparation budgétaire 2021

- 1 - Contexte économique national pour les collectivités
- 2 - Prospective financière 2021-2023
- 3 - Cadre budgétaire pour 2021

Troisième partie – Les orientations budgétaires

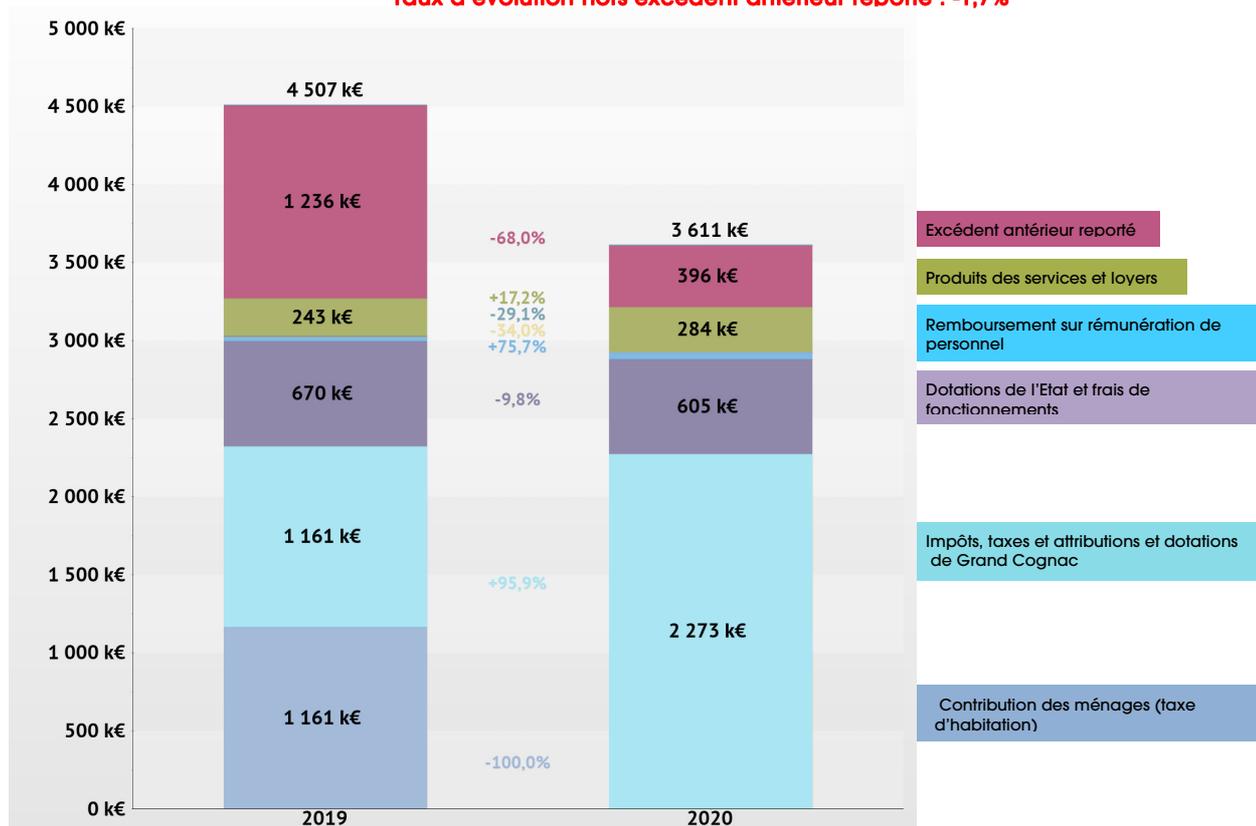
PREMIERE PARTIE – RETROSPECTIVE FINANCIERE 2014-2020

Le budget principal de Châteauneuf-sur-Charente

La section de fonctionnement :

Les principales recettes de la commune proviennent des produits fiscaux des ménages et attribution de la communauté d'agglomération de Grand Cognac (chapitre 73), des dotations de l'Etat et des collectivités territoriales (chapitre 74), et des produits des services (chapitre 70).

Recettes de fonctionnement Taux d'évolution : -19,9% Taux d'évolution hors excédent antérieur reporté : -1,7%



Excédent antérieur reporté (article 002) :

Le résultat de la section de fonctionnement, auquel on ajoute le résultat antérieur reporté, sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat de la section d'investissement + solde des restes à réaliser). On prévoit une affectation en réserve (compte 1068 - recette d'investissement) et en parallèle un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 023- dépenses de fonctionnement).

En 2019, les résultats de la commune ont fait apparaître un déficit en investissement (travaux engagés et emprunt contractualisé en 2019 mais versement des fonds en 2020). Le prélèvement à faire sur la section de fonctionnement a donc été plus conséquent.

Contribution des ménages : suppression de la taxe d'habitation :

La taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances 2018. Depuis cette date, elle baisse progressivement pour 80% des français qui ne la payent plus à compter de 2020. Pour les 20% des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023.

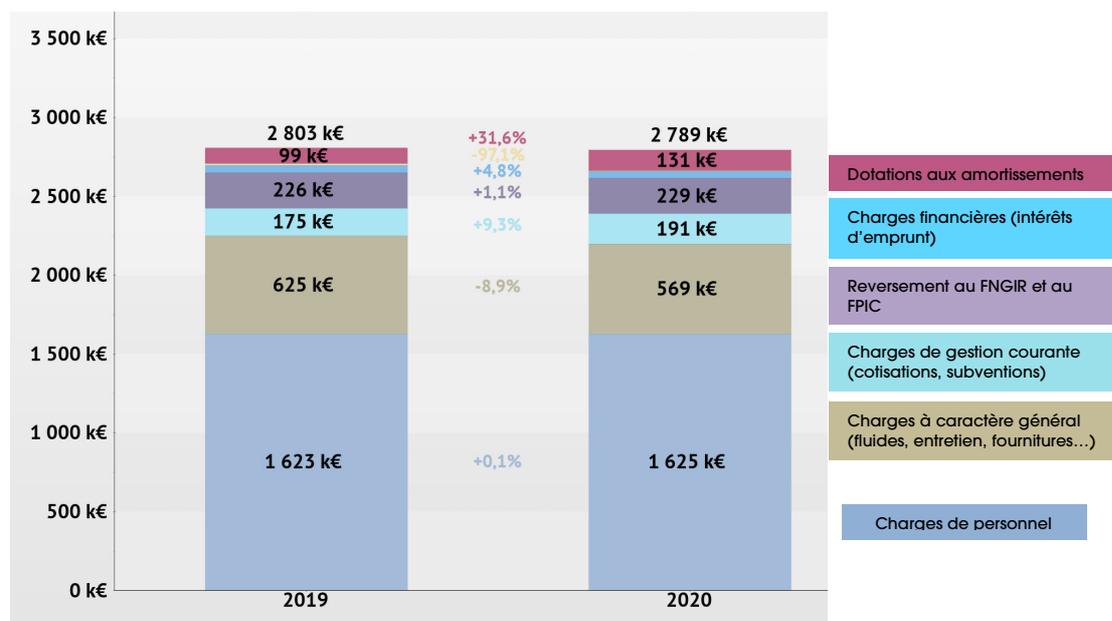
A partir de 2020, les collectivités locales ne votent plus le taux de la taxe d'habitation. Il est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019. Ainsi, le produit de la fiscalité locale ne fait plus apparaître la part de la taxe d'habitation et il a été compensé par l'Etat.

A partir de 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les dépenses de la commune concernent principalement les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012).

Dépenses de fonctionnement

Taux d'évolution : -0,5%



Depuis 2014, nous faisons face à une baisse régulière des recettes de fonctionnement (principalement due aux baisses des dotations de l'Etat). Les dépenses de fonctionnement sont également en baisse. Le poids du personnel quant à lui augmente légèrement ; cela est notamment dû à l'indicateur GVT (Glissement Vieillesse Technique).

Focus sur les charges de personnel :

Cette année est caractérisée par la contractualisation d'un nouveau contrat de groupe auprès de la CNP, courtier SOFAXIS = 64 366.40 €.

La cotisation du Comité des œuvres sociales est évaluée à 14 000 € ; celle de la médecine de prévention est de 6 000 €

Une provision pour versement allocations chômage est inscrite à hauteur de 3 000 €.

Le nombre des agents reste stable. 52 agents en activité principalement des agents de la fonction publique stagiaires et titulaires. Les agents contractuels sont au nombre de 1 pour le service administratif, 4 pour les services école et 1 pour le service technique.

En 2021 trois titularisations seront réalisées ; 1 titularisation après une période de détachement pour stage dans une catégorie supérieure.

La pyramide des âges indique des départs en retraite cette année et les années suivantes. En 2021, un départ à venir dans le courant de l'année. Deux intentions pour cette année, qui seront certainement concrétisées en 2022.

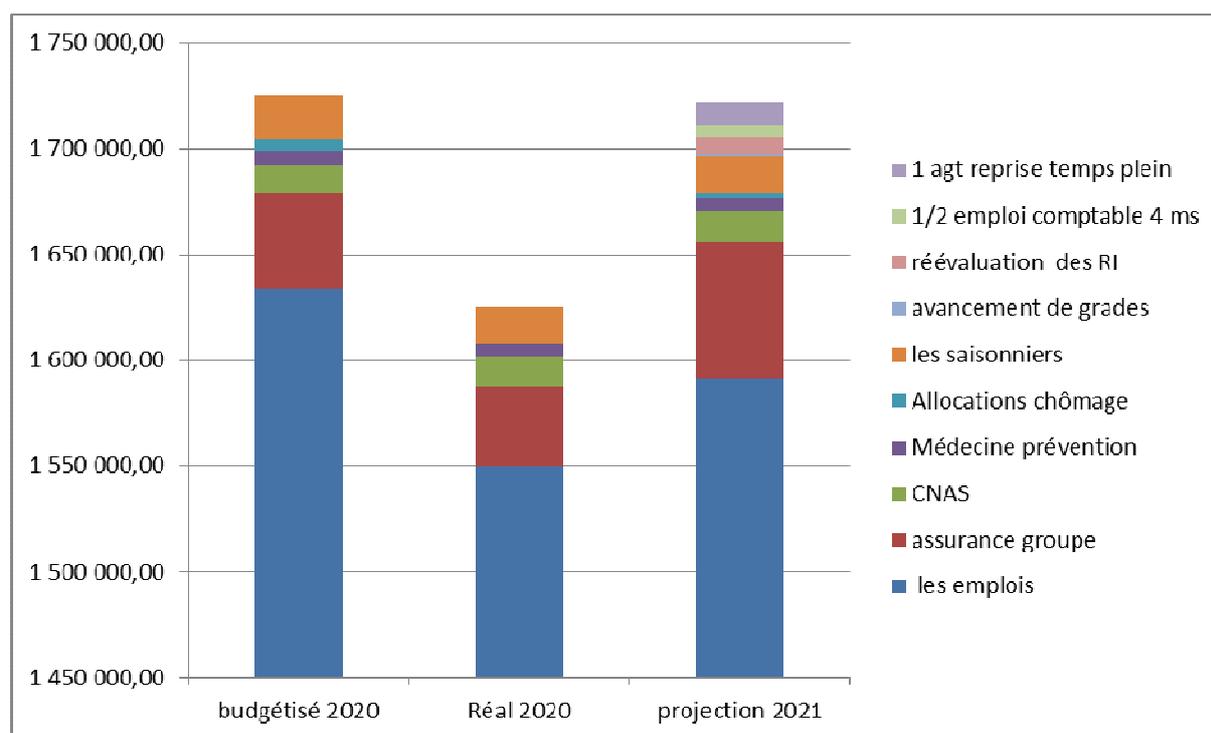
L'arrivée d'une nouvelle Directrice des Services et l'accompagnement de la passation ainsi que l'actualisation dématérialisée des ressources humaines et la réalisation d'un plan de formation n'impacte pas la masse salariale.

L'exercice 2020 s'est clôturé à hauteur de 1 625 032.74 € pour un budget ouvert à 1 725 500 €.

Pour 2021, la masse salariale sera contenue à la hauteur des crédits ouverts pour 2020 soit 1 725 500€.

Cette année, le service des écoles aura probablement une modification des horaires des agents ; les conseils d'école devraient confirmer les rythmes à 4 jours ; Les échanges et réflexion ne sont pas finalisés.

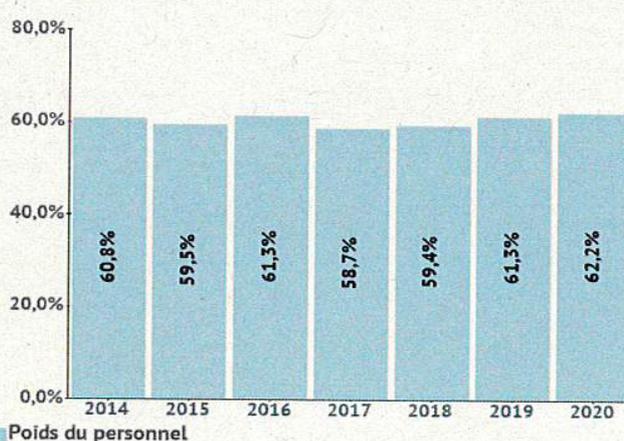
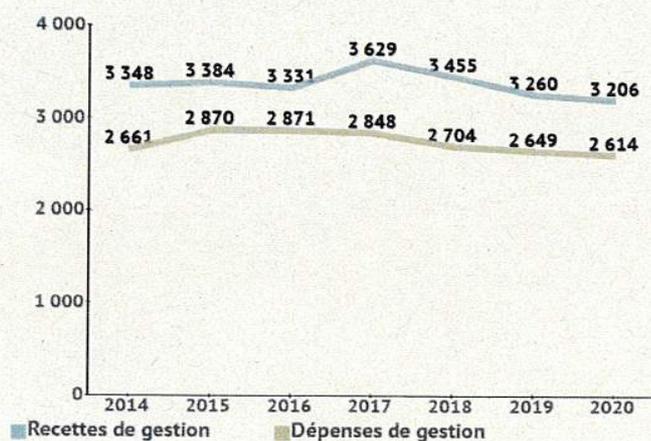
Une actualisation/contrôle sera portée sur les avantages en nature perçus par les agents des services scolaires.



	Budgétisé 2020	Réal 2020	Projection 2021
Emplois	1 633 600,00	1 549 413,00	1 591 678,00
Assurance groupe	45 500,00	38 741,00	64 500,00
CNAS	13 000,00	13 695,00	14 000,00
Médecine prévention	7 000,00	5 700,00	6 000,00
Allocations chômage	5 000,00	0,00	3 000,00
Sous-total masse salariale obligatoire			1 679 178,00
Saisonniers	21 400,00	17 478,00	17 478,00
Avancement de grades			1 200,00
Réévaluation des RI			7 730,00
1/2 emploi comptable 4 ms			5 635,00
1 agent reprise temps plein			10 621,00
Charges de personnel	1 725 500,00	1 625 027,00	1 721 842,00

STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	+/-	
Recettes de gestion (en k€)	3 348	3 384	3 331	3 629	3 455	3 260	3 206	-0,72%	☹️
Dépenses de gestion (en k€)	2 661	2 870	2 871	2 848	2 704	2 649	2 614	-0,3%	😊
Poids du personnel (Dép. pers. / Dép. gest°)	60,8%	59,5%	61,3%	58,7%	59,4%	61,3%	62,2%	+0,36%	😊

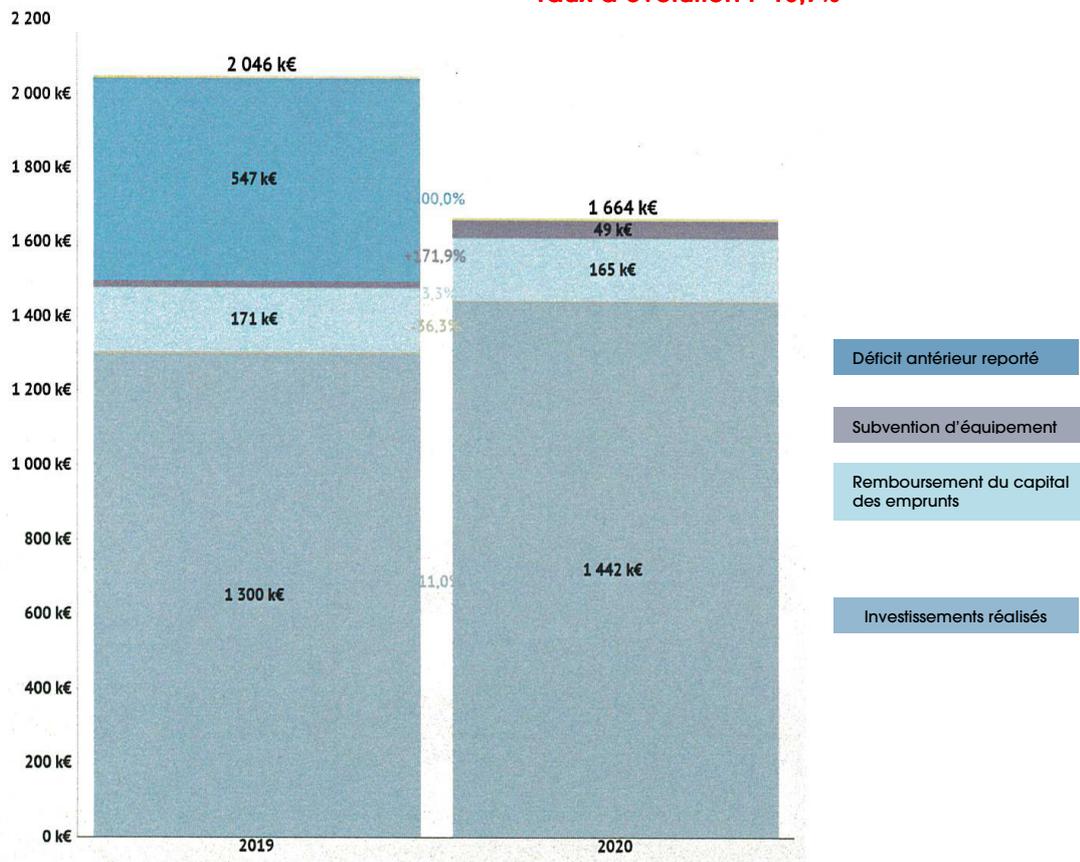


Le poids du personnel est calculé à partir des dépenses de personnel et des dépenses de gestion (hors opérations d'ordre et charges financières).

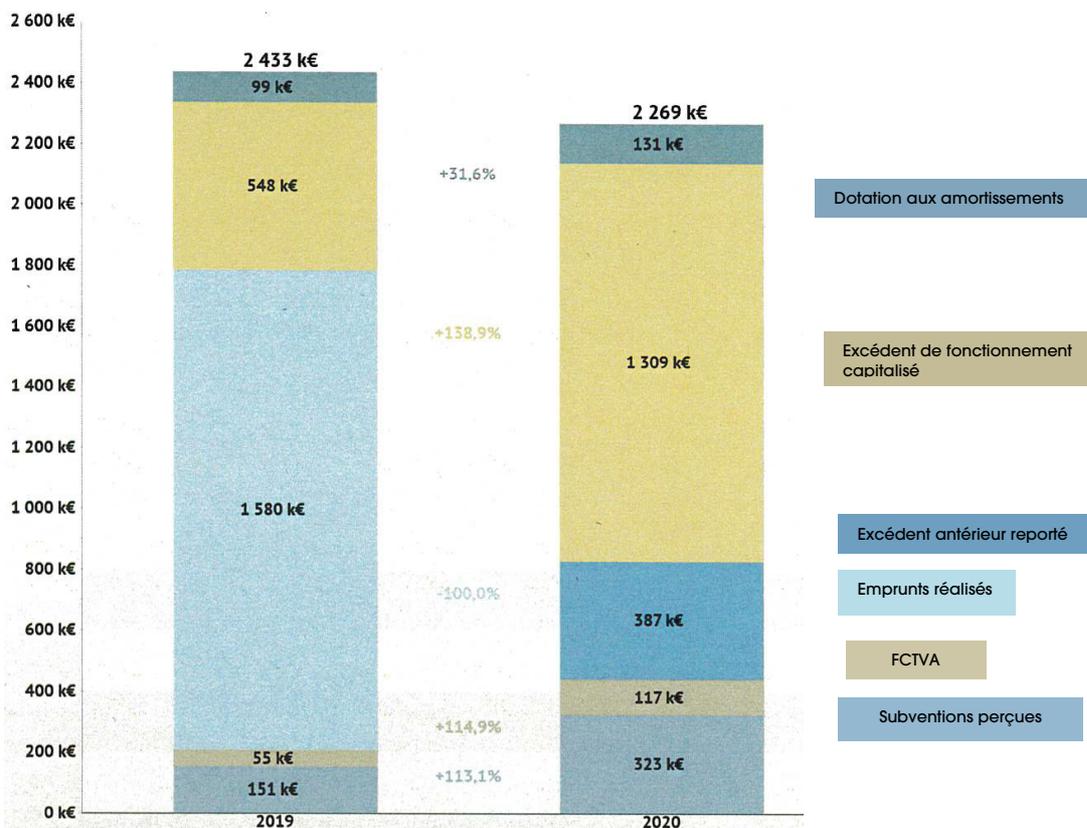
La section d'investissement :

La section d'investissement est structurée comme suit :

Dépenses d'investissement
Taux d'évolution : -18,7%



Recettes d'investissement
Taux d'évolution : -6,8%



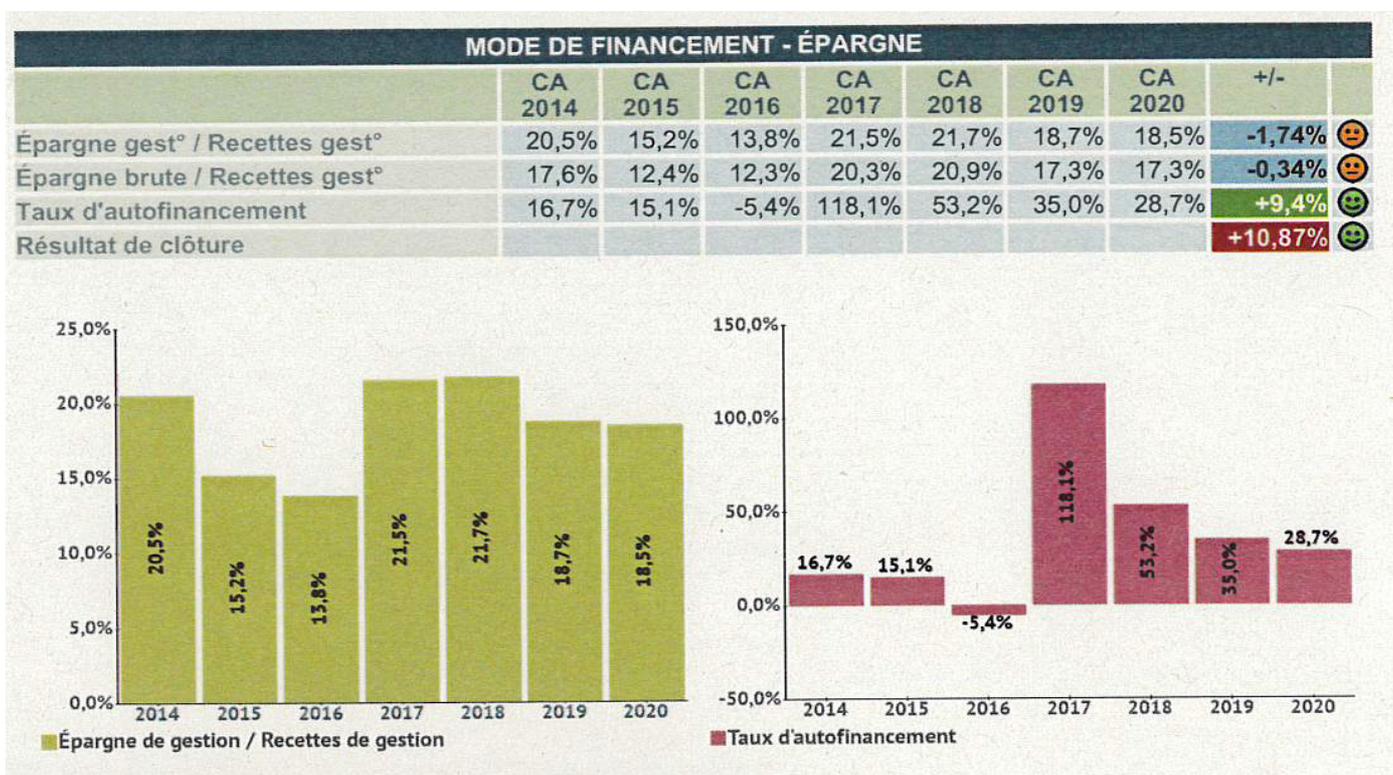
La commune grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement a poursuivi sa politique ambitieuse d'investissement

Les principaux investissements réalisés en 2020 :

1. aménagement du bourg,
2. aménagement du nouveau cimetière,
3. aménagement de locaux commerciaux dans le bâtiment Descoffres,
4. aménagement de l'Aire de Loisirs du Bain des Dames.

L'évolution de la situation financière : analyse des ratios d'épargne et d'endettement :

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) mesure la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les investissements et le remboursement de la dette. L'épargne brute de la commune est en progression depuis 2014. Le taux d'autofinancement fluctue en fonction des investissements réalisés ou reportés les années suivantes. Par exemple en 2017, les investissements prévus ont débuté mais les factures ont été émises à compter de l'année suivante.



Définition des ratios :

Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2 : produit des impositions directes / population

Ratio 2 bis : produit des impositions directes / population (ce ratio tient compte des prélèvements pour reversements de fiscalité et de la fiscalité reversée aux communes par leur groupements à fiscalité propre).

Ratio 3 : recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4 : dépenses brutes d'équipement / population

Ratio 5 : dette / population

Ratio 6 : dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7 : dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre)

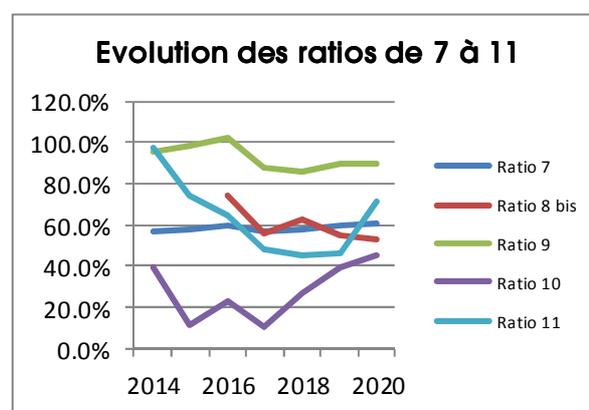
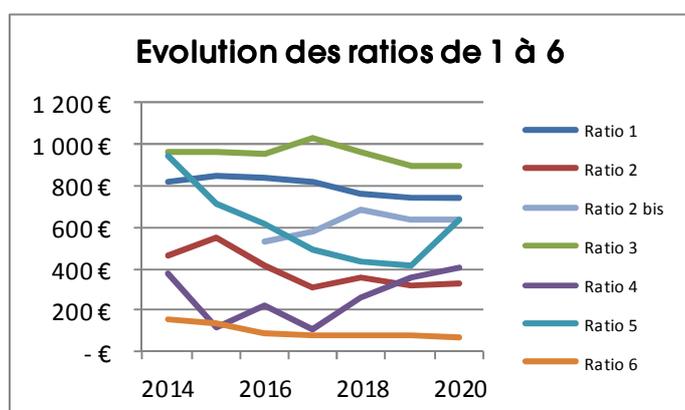
Ratio 8 bis : Effort fiscal (produit des 3 taxes / potentiel fiscal des 3 taxes)

Ratio 9 : marge d'autofinancement courant soit (dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette) / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10 : taux d'équipement soit dépenses brutes d'équipement / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11 : taux d'endettement soit dette / recettes réelles de fonctionnement

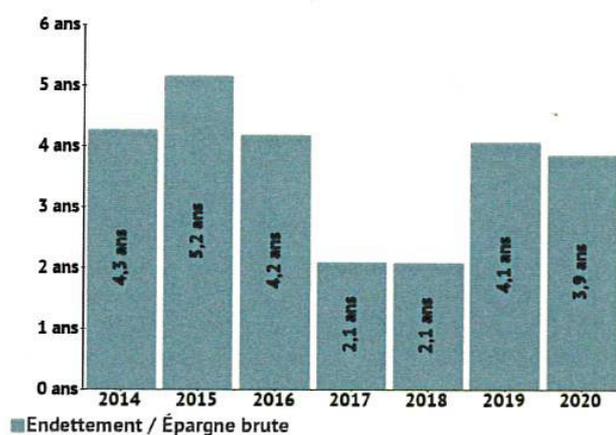
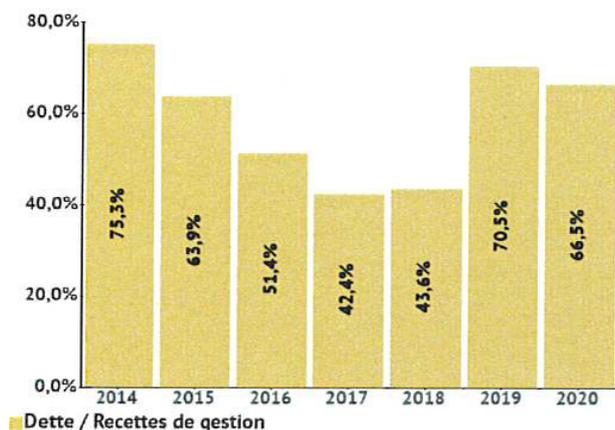
Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Ratios nationaux 2018
Ratio 1	819 €	847 €	843 €	821 €	766 €	743 €	739 €	829 €
Ratio 2	462 €	552 €	415 €	312 €	358 €	320 €	330 €	454 €
Ratio 2 bis			528 €	579 €	687 €	638 €	632 €	603 €
Ratio 3	965 €	967 €	953 €	1 027 €	967 €	898 €	893 €	1 016 €
Ratio 4	381 €	113 €	221 €	106 €	258 €	357 €	401 €	330 €
Ratio 5	941 €	718 €	619 €	490 €	432 €	414 €	639 €	770 €
Ratio 6	157 €	136 €	91 €	81 €	80 €	74 €	70 €	150 €
Ratio 7	56.8%	57.6%	59.8%	57.1%	58.2%	60.1%	61.1%	53.0%
Ratio 8 bis			74.0%	55.8%	62.7%	55.2%	52.6%	NC
Ratio 9	95.8%	98.2%	102.0%	87.9%	85.8%	89.2%	89.3%	89.4%
Ratio 10	39.5%	11.7%	23.1%	10.3%	26.7%	39.8%	44.9%	32.4%
Ratio 11	97.5%	74.3%	64.9%	47.7%	44.7%	46.1%	71.6%	76.1%



La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Elle indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la commune pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre tout son

autofinancement. Il est généralement admis d'un ratio de désendettement est acceptable jusqu'à 10 ou 12 ans.

ENDETTEMENT									
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	+/-	
Dettes / Recettes de gestion	75,3%	63,9%	51,4%	42,4%	43,6%	70,5%	66,5%	-2,05%	😊
Endettement / Épargne brute	4,3ans	5,2ans	4,2ans	2,1ans	2,1ans	4,1ans	3,9ans	-1,71%	😊
Annuité dette / Recettes gest°	14,2%	13,4%	15,8%	9,7%	8,2%	6,5%	6,5%	-12,08%	😊
Dettes par hab. / moy. nationale	80,3%	68,5%	54,3%	47,8%	46,4%	70,1%	66,2%	-3,18%	😊



Le bilan financier 2014-2019 du budget principal de la commune, résultat d'une politique de gestion prudentielle, est très satisfaisant, et ce, sans que la commune n'ait augmenté les impôts depuis 7 ans. Néanmoins, l'évolution du contexte sanitaire et les réformes liées au projet de loi de finances pour 2021 incitent à poursuivre la gestion rigoureuse des charges de la commune.

Les budgets annexes de la commune de Châteauneuf-sur-Charente

Espace Economique et Commercial :

Ce budget est consacré à la location de cases de marché, de locaux commerciaux et de bureau (dont l'espace coworking nommé « la Castelbox »).

Les excédents de fonctionnement, issus des recettes des loyers, et malgré la crise sanitaire et les aides apportées aux entreprises, permettent de financer les investissements nécessaires à l'entretien du bâtiment.

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RECETTES	17 820.83 €	49 150.24 €
	DEPENSES	4 635.49 €	6 188.47 €
	RESULTATS	13 185.34 €	42 961.77 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068	Résultat de l'exercice = Recettes-dépenses (sans excédent ni déficit reporté)	Résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	Excédent à reporter sur l'exercice suivant
INVESTISSEMENT	-12 065.50 €		13 185.34 €	1 119.84 €	1 119.84 €
FONCTIONNEMENT	104 206.14 €	-16 290.83 €	42 961.77 €	130 877.08 €	130 877.08 €
	87 915.31 €		56 147.11 €	131 996.92 €	

Lotissement communal « Les Hauts de Bichat » :

Ce budget a été instauré afin de permettre la vente de terrains communaux à prix coutant pour les futurs acquéreurs. Au terme des ventes de terrain, qui à ce jour ont tous vu soit la signature d'un acte de vente soit la signature d'un compromis de vente, ce budget sera dissous. L'excédent des résultats de fonctionnement permettra le remboursement de l'emprunt réalisé à l'origine pour l'acquisition du terrain.

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RECETTES	0.00 €	203 189.40 €
	DEPENSES	48 897.23 €	53 950.98 €
	RESULTATS	-48 897.23 €	149 238.42 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068	Résultat de l'exercice = Recettes-dépenses (sans excédent ni déficit reporté)	Résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	Excédent à reporter sur l'exercice suivant
INVESTISSEMENT	153 461.57 €		-48 897.23 €	104 564.34 €	104 564.34 €
FONCTIONNEMENT	283 425.39 €	0.00 €	149 238.42 €	432 663.81 €	432 663.81 €
	283 425.39 €		100 341.19 €	537 228.15 €	

DEUXIEME PARTIE – CONTEXTE FINANCIER DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2021

✚ Contexte économique national pour les collectivités

Taux de croissance du PIB : -11,5% en 2020 contre 1,5% en 2019

Taux de croissance des prix à la consommation : 0,5% en 2020 contre 1,1% en 2019

Taux d'intérêt : négatif pour l'Etat -0.20% et de l'ordre de 1% pour les emprunteurs locaux voire nul

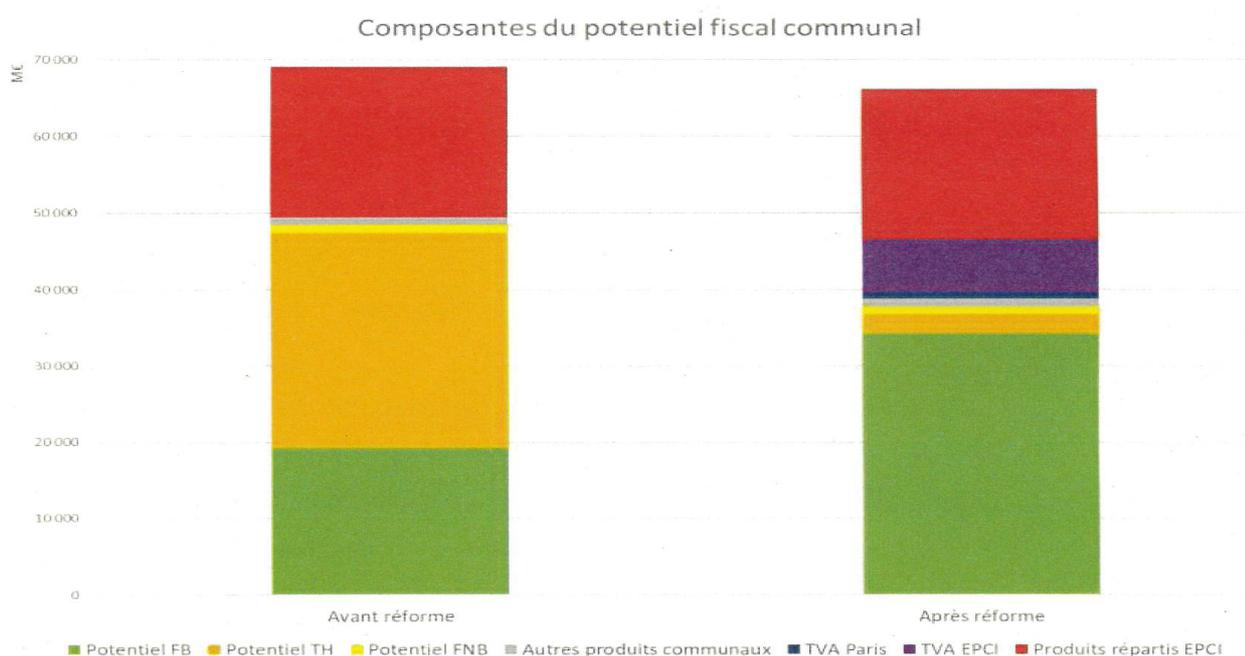
Déficit public : -11,3% du PIB en 2020

Les finances locales ont été marquées par la Covid-19 :

- le solde de financement : -2,7 Md€ en 2020 contre -0,5 Md€ en 2019 et +2,3Md€ en 2018
- un pilotage assuré des dépenses de fonctionnement hors charges exceptionnelles : +2,2% en 2020 contre 1,7% en 2019 et +0,5% en 2018
- un cycle des dépenses d'investissement perturbé par le contexte : repli de -5,8% en 2020 contre +13,4 % en 2019
- des recettes difficiles à anticiper : -0,8% en 2020 contre 3,1% en 2019

La loi de finances pour 2021 prévoit des modifications relatives aux relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, et relatives aux dotations et péréquation.

- La **couverture des pertes de recettes** (article 74 de la Loi de Finances 2021) : une évaluation des recettes fiscales sera réalisée. En cas de diminution par rapport à la moyenne 2017-2019, une couverture des pertes de recettes sera versée (acompte en 2021 et régularisation en 2022).
- **L'alimentation des fonds de péréquation** (article 77 et 80) : les montants des dotations de l'Etat vont évoluer :
 - Dotation de Solidarité Urbaine : +3,78%
 - Dotation de Solidarité Rurale : +5,32 %
 - Dotation Nationale de Péréquation : inchangée
- Le **calcul du potentiel fiscal** des collectivités sera modifié :
 - Modification du poids potentiel du foncier bâti,
 - Modification du poids potentiel de la taxe d'habitation ;
 - Intégration de la compensation pour réduction des bases industrielles,
 - Modification du poids des « produits EPCI répartis » pour les communes membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique



Prospective financière 2021-2023

Les projets actuels pourraient être réalisés selon la prospective ci-dessous :

Libellé	Montant opération	Charges	Charges	Charges
		prévisionnelles 2021	prévisionnelles 2022	prévisionnelles 2023
OPÉRATIONS NON AFFECTÉES				
100 - Réalisation cuisine centrale et self à l'école primaire	912 600	75 000	418 800	418 800
109/2 - Aménagement de locaux commerciaux - Descoffres	686 500	91 497	0	0
200 - Voirie 2020	109 250	92 621	0	0
210 - Voirie 2021	100 000	100 000	0	0
211 - Aménagement du Bain des Dames	261 400	19 852	0	0
22 - Aménagement du cimetière de Fontauray	302 000	77 975	0	0
441 - Sécurisation d'une aile de l'église Saint Pierre	25 000	25 000	0	0
471 - Réalisation d'un ascenseur à la Mairie	60 000	60 000	0	0
474 - Aménagement du bourg (5 tranches)	4 180 988	770 938	1 076 880	1 076 879
475 - Opération compte de tiers - Aménagement de la gare	247 810	234 791	0	0
510 - Réhabilitation du bâti du Plaineau	2 322 822	893 635	1 429 187	0
Total des opérations	9 208 370	2 441 309	2 924 867	1 495 679

Cadrage budgétaire 2021

Afin de poursuivre nos objectifs en matière d'investissement et de capacité d'autofinancement, les enveloppes de dépenses de fonctionnement seront contraintes par tous les services, et seront inscrites selon quatre critères :

- la sécurité des personnes et des bâtiments,
- la réglementation,
- les besoins pour fonctionner avec des dépenses obligatoires,
- les besoins nouveaux ou développement d'un secteur.

Les produits de tarification devront à minima être maintenus.

Les nouveaux projets d'investissements devront faire mention des recettes d'investissement envisageables, des charges et/ou recettes de fonctionnement induites.

TROISIEME PARTIE – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le budget principal :

CONTINUER A RENOVER ET EMBELLIR NOTRE VILLE

La commune cèdera la partie non végétalisée du champ de foire pour un montant de 75 000€ afin de permettre la réalisation de 34 logements à loyers modérés par Linkcity. Une présentation du projet sera réalisée auprès des riverains en début d'année.

Dans le cadre de l'opération de revitalisation des territoires, la Commune de Châteauneuf inscrira, comme en 2020, 10 % du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'aide aux propriétaires souhaitant rénover leur patrimoine (exemple rénovation de façade) ou acquérir du patrimoine à rénover à destination de location.

Les travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare seront finalisés en 2021 donnant un nouveau visage à ce secteur.

Le programme de rénovation des voiries communales sera maintenu à hauteur de 100 000€ privilégiant cette année les voiries intra-muros et périphériques.

Une attention particulière sera portée sur la périphérie en termes d'entretien.

Les travaux d'aménagement du bourg secteur Plaineau seront terminés d'ici fin de l'année, ils permettront de participer à la revitalisation de ce quartier

Les menuiseries de la salle des fêtes seront remplacées en début d'année, contribuant ainsi à accompagner la réhabilitation extérieure de cette dernière

Enfin, nous procéderons aux études pour le renforcement d'une des absidioles de l'Eglise Saint Pierre

PROTEGER ET DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Le magasin de producteur de pays ouvrira ses portes d'ici l'été afin de valoriser les productions locales et bio.

Tout comme nous l'avons réalisé ses dernières années, nous poursuivrons l'aide à l'installation à destination des nouveaux commerçants du centre-ville en effectuant une remise de 50% du montant des loyers communaux pour les 6 premiers mois.

L'accord de permis de construire sur la zone d'activité économique de l'Etang permettra un début de travaux en 2021 avec une livraison des bâtiments courant 2022.

DEVELOPPER DURABLEMENT NOTRE ENVIRONNEMENT

Le travail sur l'efficacité de l'éclairage public va s'intensifier avec la mise en place de détecteurs de présence et la rationalisation des tranches horaires.

Des actions seront mises en place autour des perturbateurs endocriniens notamment par le biais d'une sensibilisation de la population via une réunion publique.

L'acquisition d'un second véhicule électrique est programmée pour permettre les interventions des agents communaux dans le cœur de ville dans des conditions environnementales plus favorables.

ENRICHIR UNE OFFRE DE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE

Le permis de construire de la Maison de Santé Pluridisciplinaire a été déposé début février, pour permettre d'accueillir les professionnels de santé sur le site de l'hôpital de Châteauneuf. La fin des travaux est programmée pour le début du 1^{er} semestre 2021. La communauté d'agglomération de Grand Cognac a inscrit cette année 1 600 000 € à son plan pluriannuel d'investissement en vue de la réalisation la crèche intercommunale. Les études sont programmées cette année.

Les travaux de mise en accessibilité de la mairie aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) seront conduits cette année par la mise en service d'un ascenseur

DIVERTIR, ANIMER ET OUVRIR LA CULTURE A TOUS

Nous mettrons un accent particulier sur la culture, facteur de cohésion sociale, au travers des actions et projets suivants :

1. Animer la galerie municipale en accueillant des peintres régionaux mais également des artistes avant-gardistes. Deux expositions phares sont ainsi proposées :
 - a. « Autour du Fleuve »
 - b. « 21 portraits pour Châteauneuf » pour laquelle des subventions du Département pourront être mobilisées.
 - c. Extension du musée de la BD (exposition itinérante qui va être lancée à Châteauneuf)
2. Accueillir des troupes de théâtre avec :
 - a. Le Printemps des Poètes
 - b. Le Manteau d'Arlequin
3. Faire vivre la commune au travers de diverses animations :
 - a. Deux spectacles autour de la culture médiévale ;
 - b. Un son et Lumière ;
 - c. Un festival de jazz ;
 - d. Burkina Fasso ;
 - e. Fête de la musique ;
 - f. Au Fil du Conte ;
 - g. Street Art sur les armoires électriques.
 - h. Cinéma de plein air
 - i. Journées du Patrimoine

Nous lancerons les études de requalification de la salle des fêtes afin d'augmenter sa modularité, par la mise en place de gradins rétractables et l'achat d'un projecteur numérique mutualisé (cinéma, projections municipales) et l'étude relative à l'amélioration de l'acoustique murale.

AIDER, ACCUEILLIR, SOUTENIR POUR UNE VILLE TOUJOURS PLUS SOLIDAIRE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment du Plaineau, un espace sera dédié pour permettre la création d'une maison mutualisée (séniors, associations, assistantes maternelles, jeunes, ...). Un logement d'urgence sera aussi créé pour accueillir les victimes d'incendie, de violences intraconjugales, ...

La communauté d'agglomération va céder l'espace Lagardère au Conseil Départemental de la Charente qui va investir 3 000 000€ dans la réhabilitation du bâtiment en vue de l'implantation de la Maison Départementale des Solidarités et de l'Ecole Départementale de Musique

Une subvention sera versée au CCAS au regard des besoins de la résidence Félix Gaillard et également, dans le cadre de la reconduction des clubs Coup de Pouce (un club de

Lecture-Ecriture (CLE) pour les élèves de CP, un club de Lecture-Ecriture-Mathématiques (CLEM) pour les élèves de CE1).

GARANTIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A L'EDUCATION

Il est proposé de développer le numérique à l'école dans le cadre du plan de relance avec un financement subventionnable par classe plafonné à 3 500€. La subvention de l'Etat couvre 70% de la dépense engagée.

Par ailleurs, il est proposé de renouveler l'équipement numérique des directions de chacune des écoles (maternelle et primaire, également subventionnable par le plan de relance.

La classe orchestre de l'école primaire Marcelle Nadaud sera maintenue à la rentrée prochaine.

Dans le cadre de la réhabilitation des écoles un certain nombre de travaux seront menés en fonction des possibilités budgétaires (toilettes de l'école maternelle Marie Curie ; étanchéité de la toiture et réfection de la cour de l'école Marcelle Nadaud)

Nous souhaitons proposer des animations culturelles dans un contexte de possible réorganisation des services liée à l'évolution des rythmes scolaires (semaine à 4 jours au lieu de 4.5jours).

Les études pour le regroupement des cuisines des écoles primaire et maternelle en un seul site sont lancées, les travaux débuteront courant 2022.

La création d'un réseau de parentalité est en cours en collaboration étroite avec la communauté d'agglomération de Grand Cognac.

Le Conseil Municipal des Jeunes finalisera la création d'un parcours Terra Aventura et d'un accro parc.

ENCOURAGER LA DYNAMIQUE SPORTIVE

Une étude sur la réhabilitation des tribunes du stade de foot va être engagée cette année L'achat de matériel de tir à l'arc (dont une partie est subventionnable par le Département de la Charente) sera effectué pour utilisation sur l'Aire de Loisirs du Bain des Dames, Station Sport de Nature.

L'enveloppe de subvention sera reconduite sur la base du montant 2020 en assurant une répartition au regard des besoins et du contexte.

COMMUNICATION

Une réflexion va être menée sur l'optimisation des moyens de communication.

Les budgets annexes :

- **L'espace économique et commercial**
 - o Le système de ventilation fera l'objet d'une attention particulière
- **Le lotissement communal : « Les Hauts de Bichat ».**
 - o Tous les terrains sont vendus.